

ASSEMBLÉE NATIONALE24 février 2023

**RELATIF À L'ACCÉLÉRATION DES PROCÉDURES LIÉES À LA CONSTRUCTION DE
NOUVELLES INSTALLATIONS NUCLÉAIRES ET AU FONCTIONNEMENT DES
INSTALLATIONS EXISTANTES - (N° 762)**

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CE472

présenté par
M. Emmanuel Maquet

ARTICLE 4

Supprimer l'alinéa 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à supprimer la fixation d'une liste des travaux préparatoires et des travaux sur l'îlot nucléaire. Cette distinction, déjà mise en pratique par l'ASN, nécessiterait un décret ce qui ralentirait le début des travaux préparatoires, devant intervenir dès la mi-2023.